

**MAIRIE DE CARCASSONNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 JANVIER 2026**

N°002

<b>AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU PROJET DE RÉNOVATION DE L'AÉROPORT DE CARCASSONNE</b>			
<b>OBJET :</b>			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 33	Nombre de Membres Votants : 38	Date de la Convocation : 22 janvier 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt neuf janvier, à quinze heures trente le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

M. BLASQUEZ, Mme LETAO, M. LAREDJ, M. ARIAS, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, M. OLIVIER, Mme DOUTRES, Mme BERNARD, M. FERNANDEZ, M. ZORZETTO, M. LEUBA, Mme GASC, Mme FORTET, Mme GIOVANNETTI, Mme BARDOU, M. GUILLERAY, M. OUDDANE, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. DUTHU

**EXCUSES :** M. AUDIER donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme LACUBE donne pouvoir à Mme BARTHES, M. MARTY donne pouvoir à Mme BERNARD, M. MONTAGNE donne pouvoir à M. DUTHU conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS :** M. LECINA, M. BUSTOS, Mme JULIEN, Mme KERRINCKX.

**ABSENT EXCUSE :** M. CAMBON.

Mme Emilie TRIAY est désignée comme Secrétaire de Séance

---

Monsieur Le Président expose :

**Vu** la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 et notamment les objectifs de Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 ;

**Vu** la loi « industrie verte » du 23 octobre 2023 et son décret d'application du 6 juillet 2024 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment l'article L.181-10-1 ;

**Vu** la Décision n°E25000023/34 de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Montpellier portant désignation de Monsieur Emmanuel NADAL en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de Monsieur Bernard CHABBAL en qualité de commissaire enquêteur suppléant ;

**Vu** le dossier de demande d'autorisation environnementale déposé le 1<sup>er</sup> décembre 2025 par la Région Occitanie – projet de rénovation et mise aux normes des infrastructures de l'aéroport de Carcassonne ;

**CONSIDERANT** l'intérêt général du projet de rénovation et mises aux normes des infrastructures de l'aéroport de Carcassonne à savoir :

- Mise en conformité des chaussées aéronautiques (piste, voies de circulation et aires de stationnement commerciales) par rapport aux dernières normes techniques aéroportuaires européennes,
- Maintien des capacités opérationnelles de l'aéroport sans augmentation du trafic,
- Rénovation de la piste afin de sécuriser les mouvements des aéronefs, compte tenu de l'état de dégradation de la piste,
- Pérennisation de l'utilisation de la plateforme aéroportuaire par le 3<sup>ème</sup> RPIMA en assurant l'accueil de l'A400m, nouvel appareil destiné à remplacer les appareils existants, ne pouvant actuellement être accueilli sur la plateforme aéroportuaire de Carcassonne que de manière ponctuelle par l'intermédiaire d'une procédure adaptée,

- Evolution stratégique de l'aménagement du Pélicandrome en vue de l'accueil des appareils de type Dash 8, en remplacement des canadairs pour la lutte contre les feux de forêts.

**CONSIDERANT** les travaux envisagés à savoir :

- Reprofilage et resurfaçage de la piste, des taxiways et des aires de stationnement,
- Rabotage et mise en œuvre d'une nouvelle couche de roulement au niveau du pélicandrome, ainsi qu'une extension de sa superficie de 715 m<sup>2</sup>,
- Mise en conformité des raquettes de retournement avec la réglementation européenne EASA.

**CONSIDERANT** le phasage des travaux envisagés qui sont projetés de fin août 2026 à janvier 2027, sur des périodes de jour ou de nuit à savoir :

- Phase 1 : 6 semaines de travaux de nuit sans interruption du trafic aérien pour la réalisation de l'aire RESA au seuil 27, les travaux de génie civil du balisage et la première opération de nivellement de la bande de piste,

- Phase 2 :
  - 6 semaines de travaux de jour avec fermeture de l'aéroport pour les travaux de reprofilage et de resurfaçage de piste et de l'aire RESA au seuil 9,

Travaux de resurfaçage du taxiway Charlie en partie pendant la fermeture de la piste et travaux sur l'aire de stationnement de nuit pendant 2,5 semaines avec réouverture de la piste chaque jour,

6 semaines de travaux de jour avec fermeture de l'aéroport pour les travaux de reprofilage et de resurfaçage de piste et de l'aire RESA au seuil,

Travaux sur les taxiways Echo et Fox pendant 6 semaines de jour, durant la fermeture de la piste, en parallèle des travaux de resurfaçage de la piste,

Travaux sur taxiways Bravo, Alpha et Delta de jour pendant environ 1 semaine, durant la fermeture de la piste, en parallèle des travaux de resurfaçage de la piste.

- Phase 3A :
  - Travaux sur taxiway Tango, de nuit pendant environ 2 semaines avec fermetures ponctuelles des voies mais trafic aérien en journée conservé,

Finalisation des travaux de piste, de nuit, durant 2 semaines avec fermetures ponctuelles des voies mais trafic aérien en journée conservé.

- Phase 3B :
  - Travaux d'extension des taxiways Echo et Fox de jour pendant 2 semaines avec conservation du trafic aérien mais fermeture des deux taxiways,

Travaux d'extension du Pélicandrome de jour pendant 4 semaines avec conservation du trafic aérien piste mais fermeture du Pélicandrome.

**CONSIDERANT** que les travaux de resurfaçage nécessiteront l'installation d'une centrale à bitume temporairement sur le site de l'aéroport ;

**CONSIDERANT** l'imperméabilisation des sols supplémentaire de 16 615 m<sup>2</sup> et de la remise en herbe d'une superficie de 5 040 m<sup>2</sup> ;

**CONSIDERANT** que l'imperméabilisation des sols supplémentaire nécessite la réalisation d'ouvrage de gestion des eaux pluviales, dimensionnés pour une pluie centennale, avec rejet final dans le ruisseau de Salvaza ;

**CONSIDERANT** la demande de dérogation aux espèces protégées et les mesures compensatoires envisagées

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

**D'émettre un avis favorable avec réserves** au dossier de demande d'autorisation environnementale du projet de rénovation et de mise aux normes des infrastructures de l'aéroport de Carcassonne, eu égard :

- A l'imperméabilisation des sols supplémentaire,
- Aux potentielles nuisances aux riverains pendant les phases de travaux de nuit ;
- A l'augmentation temporaire du trafic poids lourds sur les routes départementales desservant le site de l'aéroport de Carcassonne, eu égard aux matériaux de constructions acheminés.

**D'autoriser Monsieur le Maire** à transmettre cet avis à Monsieur le Préfet de l'Aude, dans le cadre de la consultation publique qui se déroulera du 24 décembre 2025 au 25 mars 2026 inclus.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260129-28797-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/02/2026

Publication : 05/02/2026